

## Notice pour les participants à l'examen professionnel

### Agent(e) professionnel(le) de sécurité surveillance

#### avec brevet fédéral

La présente notice se base sur le règlement et la directive.

Nous vous prions de suivre ces points importants et déterminants pour vous et de vous présenter à l'examen avec l'équipement nécessaire.

#### Branches et exigences

L'examen professionnel comprend les branches suivantes et dure (selon règlement chiffre 5.1) :

Branche	Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
<b>Branches de base :</b>				
1	Connaissances de la branche	oral écrit	30 min 60 min	1
2	Droit	oral écrit	30 min 45 min	1
3	Compétences sociales	oral écrit	30 min 45 min	1
<b>Spécialisation :</b>				
<b>Surveillance</b>				
5	Connaissances spécifiques	oral écrit	30 min 60 min	1
6	Tâches pratiques	pratique	120 min	3
Totaux (3 branches de base + 1 spécialisation)			450 min	7

Chaque examen peut être subdivisée en points d'appréciation. La Commission d'examen fixe cette subdivision et la pondération des points d'appréciation dans les directives relatives au présent règlement sous le chiffre 8.4.

Les examens écrits se font au moyen d'un ordinateur (**ComputerBasedTesting**).

Les candidats reçoivent par courrier postal 3 mois avant l'examen professionnel un login pour la plateforme de formation en ligne VSSU-Campus sur laquelle ils peuvent se préparer aux examens professionnels. Les candidats qui se désistent avant l'examen se voient également retirer leur login.

## Principaux thèmes abordés lors de l'examen oral des Connaissances spécifiques Surveillance (Branche 5)

- Explication de la structure, du fonctionnement et de l'analyse, manipulation opérationnelle sur les installations, suppression de l'alarme et du dérangement incluant une explication de ce processus à partir d'une installation d'alarme anti-intrusion (Securiton) et d'une installation de détection incendie (Siemens).
- Explication de la structure, du fonctionnement et de l'analyse, manipulation opérationnelle, dépannage incluant une explication de ce processus à partir des systèmes de fermeture les plus couramment utilisés en Suisse (p.ex. Kaba, Keso, Sea, EVVA, Dom, SALTO, Schänis, Abus, Glutz etc.).
- Explication de la structure, du fonctionnement et de l'analyse, manipulation opérationnelle, dépannage incluant une explication de ce processus à partir de différents dysfonctionnements (p.ex. accidents chimiques, électriques et incendies, installations techniques, déclenchement de dispositifs de sécurité etc.).
- Explication de la structure, du fonctionnement et de l'analyse, manipulation opérationnelle, dépannage incluant une explication de ce processus à partir de divers équipements de protection contre l'incendie (p.ex. extincteurs, postes incendie, portes coupe-feu etc.).

### Extrait de la directive – 6 Tâches pratiques

« Le candidat/la candidate accomplit un parcours avec un certain nombre de tâches de routine et d'événements particuliers. Par son comportement et ses actions, il fait preuve de sa capacité à maîtriser les tâches d'un agent professionnel de sécurité dans la pratique.

*Le candidat/la candidate peut être soumis à des tâches spécifiques dans les domaines suivants : Compréhension et évaluation de la mission, équipement personnel pour la mission, observation, perception et description des personnes et des objets, mesures dans le domaine du contrôle des personnes et de la technique, rapports divers, transmission d'informations sous toutes les formes, avec et sans moyens techniques, comportement dans des situations exceptionnelles comme des discussions, la fourniture de renseignements, une appréhension, des contrôles, des situations d'alarme, sécurisation des traces, comportement sur le lieu de l'infraction, régulation du trafic, marchandises dangereuses, prévention des menaces, limitation des dommages. »*

### À la pratique (Branche 6), l'accent est mis sur :

#### Poste Contrôle de bâtiments

- Utilisation d'une IDE ;
- Contrôle intérieur et extérieur ;
- Reconnaître/remédier à des situations dangereuses ;
- Descriptions de personnes / de véhicules.

#### Poste Lutte contre le feu/premiers secours

- Utilisation d'une IDI ;
- Utilisation d'agents extincteur ;
- Appliquer les mesures BLS-AED générales.

#### Poste Service de circulation

- Signalisation routière ;
- Régulation du trafic ;
- Agir en cas d'accident ;
- Sécurisation simple des traces de l'accident.

#### Poste Manifestation/évacuation

- Inspection de locaux ;
- Contrôle d'accès ;
- Vérification d'identité ;

Berne, 05.01.2022

- Contrôle de personnes manuel et technique ;
- Contrôle d'effets ;
- Évacuation d'une manifestation.

### Habillement / équipement

Les participants à l'examen doivent présenter une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité ou livret pour étrangers) au début de chaque examen partiel (les personnes sans pièce d'identité valable peuvent être exclus de l'examen).

Pour l'examen pratique, les participants doivent impérativement porter sur eux l'équipement complet et tous les moyens nécessaires à l'exercice de tâches de sécurité.

Pour l'examen écrit et oral de la branche 2 Droit, les participants peuvent utiliser les éditions officielles des textes de loi de l'Administration fédérale.

### Liste du matériel :

- login de la plateforme VSSU-Campus ;
- pièce d'identité officielle ;
- tenue de travail officielle (uniforme) selon instructions de l'employeur, y compris l'équipement standard ;
- matériel sanitaire (premiers secours) pour quatre postes ;
- lampe de poche ;
- outil multifonctions ;
- matériel pour écrire et prendre des notes ;
- éditions officielles des textes de loi.

### Conseils pratiques pour se préparer à l'examen

L'AESS recommande aux participants de se préparer suffisamment à l'avance à l'examen à venir. Divisez les temps d'étude en petits blocs, mais plusieurs fois par semaine (il est à cet égard utile de se faire un programme). Utilisez la plateforme de formation en ligne aussi souvent que possible, également avec de petites pauses. Étudiez de façon systématique, en travaillant tout d'abord toutes les questions des sessions d'exercices libres de la plateforme de formation en ligne, et ne passez qu'après les examens simulés. Utilisez également Internet afin de faire des recherches sur les questions peu claires afin d'acquérir également des connaissances générales au sujet des questions posées. Constituez aussi si possible des groupes de travail afin de bénéficier mutuellement du savoir des différents participants.

Préparez-vous également suffisamment à l'avance et de manière approfondie et sérieuse aux parties pratiques de l'examen. Votre employeur, un « maître d'apprentissage » ou votre supérieur direct peuvent à cet égard vous donner des indications précieuses. Les expériences faites lors des examens pratiques précédents montrent que les candidats prennent souvent cette dimension trop à la légère.

### Conseils pratiques pour l'examen

Vous recevrez avec la convocation (au plus tard quatre semaines avant l'examen) la date exacte de l'examen, la liste des candidats, la liste des experts ainsi que le plan d'accès au lieu de l'examen. Planifiez exactement votre déplacement, en prévoyant une réserve de temps, et pratiquez si possible le covoiturage. Venez à l'examen bien reposé et en forme, et pas directement après un service de nuit. Abordez l'examen de manière systématique et travaillez point après point, en particulier pour les tâches pratiques.

Vous recevez pour chaque tâche pratique une situation initiale / un descriptif des tâches qui vous permet de savoir ce qu'on attend de vous. Avant de commencer à résoudre une tâche, demandez-vous bien si vous avez toutes les informations pour remplir la tâche et si tout le matériel est à

disposition. Travaillez rapidement, précisément et de manière systématique. Veillez en particulier à votre propre sécurité et prêtez attention à l'environnement de chaque poste d'examen.

### **Grille d'évaluation VSSU-Campus**

Chaque question se voit attribuer un certain nombre de points mesuré en fonction du niveau de difficulté (voir l'annexe 1 de la directive).

### **Désinscriptions**

Uniquement **par écrit (également possible par courrier électronique à [examen@vssu.org](mailto:examen@vssu.org))** adressé au secrétariat d'examen et conformément au point 4.2 du règlement d'examen.

Le barème suivant s'applique en cas de désinscription :

- CHF 250.-- de la taxe seront facturés jusqu'à trois mois avant le premier jour d'examen de la spécialisation correspondante.
- CHF 1'000.-- de la taxe seront facturés jusqu'à six semaines avant le premier jour d'examen de la spécialisation correspondante.
- **L'intégralité** de la taxe sera facturée à partir de six semaines avant le premier jour d'examen.

Sur présentation d'une raison valable selon le règlement d'examen ch. 4.22, des frais de dossier à hauteur de CHF 250.-- seront facturés.

Si la taxe d'examen est prise en charge par l'employeur et que le montant dû n'est pas payé, vous en êtes, en tant que candidat à l'examen, personnellement débiteur à titre solidaire.

### **Généralités**

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il est strictement interdit aux candidats de pénétrer sur le terrain de l'examen avant l'examen, tout comme de quitter le terrain d'examen pendant l'examen et de réaliser des enregistrements vidéo et/ou audio pendant l'examen. Tous les téléphones portables, ordinateurs portables et montres digitales doivent être remis au secrétaire d'examen le matin pendant le contrôle d'accès et restera durant toute la durée au secrétariat d'examen. La non-observation de cette règle entraîne l'exclusion immédiate du/ de la candidat/e.

L'AESS rend expressément attentif au fait que l'assurance-accidents obligatoire est garantie par l'employeur. Si le participant n'a pas d'employeur au moment de l'examen, il doit conclure lui-même une assurance-accidents. L'AESS ne couvre aucun risque en faveur des participants.

Il est interdit d'amener à l'examen et notamment de porter et d'utiliser des armes ou des objets contrevenant à la loi sur les armes. Ceci s'applique également à tous les moyens d'autodéfense.

Les participants qui contreviennent aux directives de l'AESS ou du lieu de l'examen ainsi que ceux qui ne répondent pas aux exigences minimales ou qui ne disposent pas des documents nécessaires peuvent être exclus de l'examen. La commission d'examen se réserve le droit de dénoncer aux autorités toute infraction à la loi. Le participant concerné doit s'attendre à être exclu de l'examen.